

assonance

Ce qui résonne en vous !

Accompagnement à la V.A.E

PROGRAMME DE FORMATION

Individuel

24H



PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée ou 1607 heures – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non – peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Plus précisément, et quel(s) que soi(en)t le(s) diplôme(s) précédemment obtenu(s) ou le niveau de qualification, pour demander la validation des acquis de son expérience il faut :

- avoir exercé des activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles ou de volontariat, ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ;
- ou avoir exercé des activités dans le cadre de responsabilités syndicales (par exemple, les délégués syndicaux), d'un mandat électoral local ou d'une fonction élective locale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

1.

Mener une réflexion approfondie sur l'ensemble de l'expérience professionnelle et personnelle

2.

Acquérir une méthodologie à l'élaboration du dossier VAE

3.

Rédiger son dossier VAE, livret 2 : assistance à l'écrit

4.

Préparer l'entretien avec le jury

5.

Envisager les pistes en cas de validation partielle ou en cas d'échec.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

✓ 1. INFORMATION ET DIAGNOSTIC (GRATUIT)

- Recevoir le candidat en entretien individuel
- Analyser le parcours et les attentes du candidat
- Donner les informations sur la V.A.E
- Identifier le diplôme le plus adapté par rapport à l'expérience et repérer les activités en lien avec le référentiel.

✓ 2. LA RECEVABILITÉ (GRATUIT)

- Constituer la demande de recevabilité en complétant le CERFA et en transmettant des pièces justificatives
- Attendre le retour de votre demande et obtenir la recevabilité

✓ 3. LA VALIDATION

- Vérifier l'appropriation et validation du processus de la VAE par le candidat
- Contractualiser l'engagement en cosignant la charte d'engagement
- Présenter le dossier de validation
- Analyser le parcours du candidat en explorant les expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles
- Identifier les freins éventuels à l'écriture
- Aider au choix des activités les plus significatives
- Préparer et accompagner le candidat à l'écriture au regard du référentiel de la certification visée
- Aider au rassemblement des preuves

✓ 4. PRÉPARATION À L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

- Informer le candidat sur ce qu'est la soutenance
- Présenter la constitution du jury et les attendus
- Apporter toutes les informations nécessaires pour la rédaction de la présentation orale du candidat
- Relire et corriger le texte de présentation orale du candidat
- Faire une mise en situation
- Conseiller sur la soutenance du dossier

Durée totale : 4h



5. ENTRETIEN POST JURY EN CAS DE VALIDATION TOTALE, PARTIELLE OU ÉCHEC

Trois éventualités peuvent se présenter :

- Le jury décide d'attribuer la totalité du diplôme.
- Le jury décide d'accorder qu'une partie du diplôme. Dans ce cas, il vous indique les blocs de compétences qui sont attribués

Pour les domaines de compétences non validés, deux possibilités :

- Présenter à nouveau un livret 2 pour valider les domaines de compétences non obtenus, possibilité de redemander un accompagnement
- Opter pour un complément de formation.

- Le jury décide de ne rien attribuer. Dans ce cas, un délai de 3 à 5 ans (voir durée de validité de la recevabilité) pour présenter à nouveau le livret 2.

Dans tous les cas, la décision du jury est souveraine.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

DOCUMENTS ET OUTILS

- Charte d'engagement
- Charte d'accompagnement VAE et code de déontologie
- Dossier de validation : livret 2
- Référentiel de la certification visée
- CV détaillé du candidat
- Guide jury
- Questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation
- Liste de questions susceptibles d'être posées lors de la soutenance

Méthodologie :

- Entretien individuel
- Présentiel et/ou distanciel
- Entretien d'exploration, d'explicitation
- Entretien à distance par mail, téléphone, skype
- Relecture en interséance.

Intervenant :

- **Christelle DEMARTHE**, Consultant en V.A.E

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Un entretien post jury est proposé à l'issue du passage devant le jury en cas d'échec, de validation partielle ou totale
- Point régulier à chaque séance
- Une attestation de formation sera remise à l'issue de l'accompagnement V.A.E

DURÉE

24 h

€ TARIF

1 900 €

Les conditions d'accueil et d'accès pour le public en situation de handicap

Notre établissement est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Nos bureaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : places de parking, ascenseur, rampes d'accès.

En cas de situation de handicap nécessitant des aménagements, vous pouvez prendre contact avec notre référente handicap : Anne DEGROOTE

Tél : 0615085401 ou par mail : anne.degroote@assonance-conseil.fr

À SAVOIR

24 heures réparties en séances individuelles dont 4 heures de préparation jury

FINANCEMENT

- Plan de développement des compétences : Accompagnement financé par l'employeur
- Financement personnel : Nous proposons des modalités de financement adaptées à votre budget
- A.N.F.H : Accompagnement financé pour les agents de la fonction publique hospitalière
- CPF : Financement de votre accompagnement avec le solde disponible sur votre compte personnel de formation
- Transition pro HDF : Accompagnement financé pour les salariés en CDI
- Autres : OPCO pour les indépendants

COMMENT S'INSCRIRE À LA FORMATION ?

Avant toute inscription, nous vous invitons à prendre contact avec le cabinet dans le cadre d'un entretien personnalisé

1.

Rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr en suivant le lien : Accompagnement à la V.A.E



2.

Choisissez le **format de votre choix** (présentiel ou distanciel), la **durée** de la formation et le **lieu**

3.

Cliquez sur « **s'inscrire à cette session** »

4.

Cliquez sur « **connexion** » si vous avez déjà un compte
Si vous n'avez pas encore de compte, créez-le en quelques clics.

5.

Validez votre dossier d'inscription.

6.

Dans un **délai de 48h**, votre dossier sera validé par le cabinet.

7.

Veillez à bien **accepter la formation.**

REJOIGNEZ-NOUS !



Assonance Conseil



www.assonance-conseil.fr

Anne DEGROOTE
anne.degroote@assonance-conseil.fr
06.15.08.54.01
117 route de Borre 59190 Hazebrouck

Éligible au CPF

